

Modèles d'intégration des pays du Sud dans la « société de l'information » : entre assistantat, insertion et intégration

Alain KIYINDOU*

La fracture numérique est définie comme un phénomène de polarisation dans la société de l'information, un fossé entre, d'une part, ceux qui utilisent les potentialités des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour leur accomplissement personnel ou professionnel, et d'autre part, ceux qui ne sont pas en état d'exploiter ces potentialités, faute d'accès aux technologies de l'information et de la communication ou à cause d'un déficit de compétences.

En effet, la "société de l'information" se batit sur fond de clivage. On nous parle de coupure, de cassure, de déchirure, de fracture, de séparation entre ceux qui sont dans la "société de l'information" et ceux qui ne le seraient pas. On peut pourtant se poser la question de savoir comment établir de façon nette et précise cette séparation.

Pour certains, il s'agirait de définir deux lignes, les marges numériques¹ : la ligne inférieure en dessous de laquelle se trouvent les sociétés exclues de fait, de l'information, c'est-à-dire le Sud, la ligne supérieure, qui se trouverait au dessus des pays comme les Etats-Unis. Entre les lignes se trouverait l'espace de la "société de l'information".

Cette tentative de définition, quoique caricaturale, donne une idée de la séparation des mondes, mais ne prend pas en compte les disparités qu'il pourrait y avoir à l'intérieur d'un même pays voire d'un même ménage. En outre, elle repose uniquement sur des critères quantitatifs mesurables ce qui est en porte à faux avec la plupart des approches scientifiques de la notion d'information.

L'Union Internationale des Télécommunications a, quant à elle, établi un indice d'accès numérique (DAI) prenant en compte des variables comme l'accessibilité financière, l'existence d'infrastructures, le niveau d'éducation, la qualité des services... Pour ce qui est de l'accès numérique, les pays sont classés en quatre catégories selon leur niveau d'accès (excellent, bon, médiocre ou faible). Ce nouveau système de calcul a surpris plus d'un puisque les Etats-Unis d'Amérique n'apparaissent qu'en 11^{ème} position, les dix premiers de la liste étant des pays asiatiques et européens (la France étant classée 23^{ème}).

Une chose est sûre, quelque soit la méthode utilisée, tous les experts s'accordent sur l'existence d'un fossé numérique, une fracture perçue comme une pathologie à guérir, une marginalisation sociale qu'il est possible d'éradiquer à coup de "plan Marshall", et c'est le combat auquel se livrent aujourd'hui organisations internationales, non gouvernementales et les Etats.

L'engagement dans cette bataille se justifie par la perception générale du rôle des technologies de l'information et de la communication dans le développement économique et social.

⇒ L'agenda 21, plan d'action pour la mise en œuvre d'un développement durable adopté lors de la "Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement" en 1992 à Rio de Janeiro, fait apparaître la nécessité de considérer l'information au centre du développement durable.

⇒ Le sommet mondial pour le développement social (1995) attire l'attention sur la désintégration sociale et fait ressortir le rôle de la communication comme instrument permettant d'y remédier.

* Maître de conférences à l'Université Robert Schuman de Strasbourg

¹ Idée inspirée de celle de marges de fluctuations monétaires et de serpent monétaire décidés entre deux ou plusieurs pays qui veulent aboutir à des convergences de stabilité relative.

⇒ La quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995) identifie des mesures permettant aux femmes d'exprimer leurs opinions et de prendre des décisions grâce aux nouvelles technologies de communication. Il encourage l'élaboration de programmes d'enseignement et de formation en technologies de communication et des médias pour les femmes.

⇒ Le sommet mondial de l'alimentation (1996) préconise une conception du développement axée sur la population, dans laquelle la communication est un élément essentiel.

⇒ Le plan d'action de Johannesburg accorde également une place importante à l'information. La déclaration du sommet affiche clairement l'objectif de "faciliter l'accès à l'information et la participation, y compris celle des femmes, à tous les niveaux, à l'appui des processus d'élaboration des politiques et de prise de décisions".

Si la plupart de ces sommets abordent la question de l'information de façon plus globale, le Sommet Mondial de la Société de l'Information, les conférences de Bamako, Mayence, Bucarest, et Tokyo, la réunion du G7 à Midrand en Afrique du Sud², la conférence de Ouagadougou³, évoquent de façon plus précise, la question de la réduction de la fracture numérique.

Cet engagement dans la lutte contre la fracture numérique s'appuie sur un discours qui, comme le précise Yves Lafargues⁴, s'accompagne de beaucoup de promesses. En effet, la tendance consiste à faire croire que les nouvelles technologies sont obligatoires pour le développement, que grâce à elles, le retard accumulé pourrait être rattrapé et tous les manques comblés. Le rapport du PNUD sur le développement humain, la déclaration de principes du SMSI, le rapport e-inclusion de la Commission de la Communauté Européenne⁵ en sont des exemples frappants. On retrouve dans la plupart de ces discours, l'argument du *leapfrogging* en ce sens que la diffusion des NTIC permettrait d'accélérer le processus de développement des pays "en retard" et comblerait ainsi la fracture du développement. Cette vision qui apparaît aujourd'hui dépassée a longtemps été partagée par de nombreuses organisations internationales. Pour le BIT (Bureau International du Travail), il s'agirait grâce aux TIC de "brûler les étapes du développement", de lutter contre la pauvreté (discours que l'on retrouve d'ailleurs dans la déclaration de principes du Sommet Mondial de la Société de l'Information, dans le résumé du Rapport sur le développement dans le monde 1998-1999...).

Au-delà de cet engouement, la question de l'appropriation des nouvelles technologies continue à susciter quelques interrogations. Une des questions qui se posent est celle de savoir si les modèles de transfert actuellement en vigueur permettent la mise en place d'une "société de l'information" cohésive, inclusive et intégrative telle que stipulée dans la déclaration de principe du Sommet Mondial de la Société de l'Information⁶.

² La réunion du G7 à Midrand en Afrique du Sud en 1996 sur le thème "société de l'information et développement" a suscité de nombreux espoirs, notamment celle de voir les pays les plus riches s'engager sur des grands travaux d'infrastructure. Nelson Mandela avait fixé comme objectif, d'introduire les pays en développement dans le nouveau monde de l'information

³ En mai 2003, les participants de l'atelier "société de l'information et développement durable" réunis à Ouagadougou dans le cadre des travaux préparatoires de la francophonie sur le SMSI affirmaient que "la mise en œuvre du développement durable suppose, outre la réduction des fractures économique et sociale, celle du fossé numérique".

⁴ Yves Lafargues. *Halte aux absurdités technologiques*, éditions d'organisation, 2003.

⁵ Commission des Communautés Européennes, *E-inclusion : le potentiel de la société de l'information au service de l'insertion sociale en Europe*, Commission des Communautés Européennes 2001.

⁶ On peut lire notamment dans sa déclaration de principes alinéa 1, que le Sommet se fixe pour objectif la mise en place d'une "société de l'information inclusive et privilégiant le développement, une société de l'information, dans laquelle chacun ait la possibilité de créer, d'obtenir, d'utiliser et de partager l'information et le savoir et dans laquelle les individus, les communautés et les peuples puissent ainsi réaliser

Ne serait-on pas aujourd'hui en train d'assister à une accentuation des disparités, à des déplacements de la frontière numérique, à l'augmentation des discriminations, voire à un processus de désocialisation de certaines populations ?

Comme le note Manuel Castells⁷, les progrès de l'informatique et des télécommunications ne doivent pas être perçus uniquement comme une simple révolution technologique car on assiste ici à la transformation d'un des caractères les plus fondamentaux de l'humanité à savoir la communication. Il s'agit ici de leviers importants qui nous permettent d'accéder à une société de type nouveau. Mais, comme le chemin de fer, l'électricité, la révolution du numérique aurait laissé sur le bord de la route des populations entières.

Si l'on considère que l'une des conditions nécessaires à l'intégration des Technologies de l'Information et de la Communication c'est l'équité c'est-à-dire le fait de donner les mêmes chances aux populations rurales et urbaines, aux alphabètes et aux analphabètes, aux femmes et aux hommes, aux populations du Sud et du Nord..., on est appelé, tout en s'intéressant à la réduction de la fracture numérique, à mener en parallèle une réflexion sur les causes de ces inégalités qui, de l'avis de nombreux experts, dépassent le cadre strictement technologique. En tous cas, l'une des avancées de "Geneva 2003" a été de s'accorder sur le fait que la "société de l'information" ne peut se réaliser que dans les meilleures conditions d'éducation, de santé et de production. Il convient donc d'adopter une vision systémique qui prennent en compte tous les facteurs liés à l'épanouissement et au développement humain dans ces différents pays. L'on sait, par exemple, qu'en Afrique le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est de 140 pour 1000, que seul 58 % de la population a accès à l'eau potable (sources NEPAD), que le taux d'alphabétisation des personnes de plus de 15 ans ne dépasse pas les 41%, que le taux d'équipement téléphonique est de 18 lignes pour mille habitants, que le niveau de vie par habitant y est 62 fois inférieur à celui des habitants des pays les plus riches. L'on sait également que le prix d'un ordinateur équivaut à un mois de salaire pour un américain et à 8 ans de salaire pour un bangladais...

D'un point de vue social, il est évident que l'élévation du niveau des compétences exigées par l'extension des technologies numériques augmente les inégalités, dans l'utilisation ou l'accès à ces techniques, même si la possibilité matérielle en était offerte à tous. C'est à ce niveau que nous nous démarquons de la vision purement matérielle ou physico-physiologique de la fracture numérique qui consiste à envisager uniquement des solutions techniques pour réduire la fracture. Le fossé numérique se nourrit de l'écart entre les lettrés et les illettrés, les nantis et les pauvres, les femmes et les hommes, les ruraux et les urbains, les anglophones et les locuteurs de l'Ingouche...

Ces inégalités, comme on peut s'en douter, sont des freins non négligeables à la mise en place d'une "société de l'information" cohésive. Or, ni le plan d'action de Genève, ni la déclaration de principes adoptée à ce sommet ne se préoccupent réellement des causes et des manifestations de la fracture numérique.

1. APPROCHES DE LA FRACTURE : ENTRE ULTRA LIBÉRALISME ET HYPER RÉALISME

On peut distinguer plusieurs approches de la fracture numérique. En effet, à la vision ultra libérale de la fracture, se superposent la vision citoyenne et la vision hyper réaliste.

l'intégralité de leur potentiel dans la promotion de leur développement durable et l'amélioration de leur qualité de vie"

⁷ Castells M. *La galaxie Internet*, Fayard, 2001

1.1. L'approche ultra libérale de la fracture

L'approche ultra libérale attribue les inégalités aux imperfections des marchés. Elle est soutenue par des organisations internationales garantes de l'ordre économique mondial : l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), le G8, l'Office pour la Coopération et le Développement Économique (OCDE), certaines composantes de la Commission européenne. Selon cette approche, la fracture numérique serait due à un rythme trop lent du progrès technique et à une pénétration insuffisante des marchés. Un meilleur fonctionnement de l'économie marchande permettrait une réduction des coûts, un abaissement des barrières et une diffusion la plus large. Les politiques prônées dans cette interprétation sont axées sur une libéralisation accrue des marchés des télécommunications et des services en ligne, censée faire diminuer les coûts pour les offreurs de services et les consommateurs, favorisant ainsi l'accès et les usages. Cette vision a également influencé nos représentations des réseaux électroniques, perçus comme des outils capables d'accélérer le temps, de rétrécir les espaces, et d'assurer une production en flux tendus, dans une relation de " juste à temps " sur des micromarchés mondiaux en perpétuelle évolution. Cette approche liée aux nombreux bouleversements dans le domaine des télécommunications suscite bon nombre de débats, notamment sur la question des sociétés des pays en développement qui se sont vues fragilisées avec l'ouverture du marché, une libéralisation qui dans la plupart des cas a été plus profitable aux entreprises étrangères. Loin de répondre à la réduction de la fracture numérique, la libéralisation du secteur des télécommunications a parfois augmenté l'écart entre les pays riches et les pays pauvres, ces derniers étant largement dominés par les premiers.

1.2. L'approche citoyenne de la fracture

Elle part du principe que l'accès de tous à Internet est indispensable. C'est cette vision qui a été au cœur du Sommet Mondial de la Société de l'Information et qui aujourd'hui est partagée par de nombreux Etats, organisations internationales, organisations non gouvernementales et entreprises privées. Idéologiquement cette tendance est proche de l'idéologie libertaire collectiviste dont les fondements sont sans doute à rapprocher de la vision marxiste du monde.

En effet, dans un monde marqué par la lutte des classes, les révolutions, la globalisation, le sous-développement, les guerres, les inégalités, la fracture numérique est vécue comme une injustice sociale découlant de l'exclusion anormale d'une partie du monde. C'est ce qui explique sans doute la dynamique actuelle d'insertion des Technologies de l'Information et de la Communication aussi bien à l'intérieur des pays du Nord que dans le Sud. En effet, l'observation des politiques actuelles dont on sait qu'elles sont pour la plupart fondées sur la solidarité rappelle les débats sur les inégalités sociales des années soixante-dix, les prises de positions sur la question du sous-développement, de la réduction de la pauvreté en Europe, questions qui n'ont d'ailleurs pas encore été réglées à ce jour.

1.3. L'approche hyper réaliste : Internet miroir de la société

Cette approche qui met l'accent sur des inégalités préalables à l'exclusion numérique est largement partagée chez les praticiens de l'action sociale et de l'insertion socioprofessionnelle. Pour les tenants de cette approche, la fracture numérique n'existe pas en tant que telle, elle n'est que le miroir d'inégalités sociales préexistantes, qui se transforment avec l'expansion des Technologies de l'Information et de la Communication.

Dans cette perspective, la fracture numérique s'inscrit dans le prolongement et l'amplification de l'exclusion économique et de l'exclusion sociale.

En effet, le concept de fracture numérique sert souvent à mettre en exergue des fractures sociales, c'est-à-dire des écarts qui existent déjà entre sous-groupes de la population, notamment entre les riches et les pauvres, les hommes et les femmes, les jeunes et les vieux, les urbains et les ruraux, les alphabètes et les analphabètes. Même si ces écarts peuvent être mesurés en fonction de variables démographiques, socioprofessionnelles, géographiques, ils sont loin de constituer une fracture bien nette. Pour de nombreux experts, "Le fossé numérique est, comme les autres questions de l'Internet, une question de société plutôt qu'une question technologique. Ainsi pouvons-nous poser l'inégalité économique et l'inégalité sociale comme facteurs principaux, mais non exclusifs de l'inégalité numérique. A ce sujet d'ailleurs, une étude menée par l'UIT (1997) montre que la richesse, les infrastructures de télécommunication (qualité et nombre), le nombre d'ordinateurs personnels, les coûts peu élevés de communication (téléphone et Internet), la langue, l'éducation et la formation, sont fortement corrélés à l'introduction et à la diffusion de l'Internet. En effet, lors d'une enquête menée au Pérou, 40% des habitants de ce pays ont indiqué soit ne pas avoir d'ordinateur, soit ne pas pouvoir s'offrir de services Internet, ce qui met en lumière le facteur clé qu'est l'accessibilité économique. Les mêmes chercheurs ont remarqué également qu'en Chine, plus de la moitié des internautes ont reçu une formation supérieure. Cette idée apparaît également dans les travaux de Mihoub Mezouaghi⁸ qui, dans son analyse sur l'insertion des Technologies de l'Information et de la Communication au Maghreb, note une forte polarisation spatiale du secteur des TIC, localisée principalement autour de la métropole de Tunis. En effet, c'est autour des grands centres urbains que se trouvent la plupart d'utilisateurs d'Internet.

2. ENTRE ASSISTANAT, INSERTION ET INTEGRATION NUMERIQUE

L'observation des stratégies de e-inclusion fait apparaître trois types de démarches à savoir : l'assistanat, l'insertion et l'intégration numériques.

2.1. Le modèle de l'assistanat

Dans le premier cas, les pratiques sont guidées par une vision dominatrice des technologies de l'information et se préoccupent peu des utilisateurs. Cette forme d'assistanat que certains associent à l'assimilation, a longtemps prévalu dans les échanges avec les pays du Sud. L'essentiel ici étant de doter les populations de matériel nécessaire en attendant que les utilisateurs s'adaptent à la technologie. C'est cette vision qui anime encore beaucoup de donateurs qui trouvent d'ailleurs dans la solidarité numérique, l'occasion de se débarrasser des ordinateurs obsolètes.

Les politiques assimilatrices qui contrairement à ce qu'on pourrait penser font légion, s'appuient sur une vision rédemptrice et salvatrice des technologies de l'information et de la communication que l'on pourrait faire remonter très loin. Armand Mattelart⁹ déclare d'ailleurs à ce sujet qu'il s'agirait *d'une croyance qui a accompagné depuis leur début, les technologies de communication à distance et que, dès l'apparition du télégraphe de Chappe, en 1794, aussi bien les scientifiques que les hommes politiques ont eu un discours sur les promesses émancipatrices de la technologie à distance.* C'est d'ailleurs à cette vision que s'attaque Lucien Sfez lorsque dans le texte d'introduction au numéro de la revue *Quaderni* il écrit : *"Alléluia ! Alléluia ! Les technologies de communication règlent les*

⁸ Mezouaghi M., "L'insertion des TIC au Maghreb : quelles opportunités industrielles ? Quels enjeux stratégiques ?" *revue Netsud* n° 1, Août 2003

⁹ Mattelart, A. *Histoire de la société de l'information*, La découverte, 2003.

*problèmes industriels et sociaux, dit-on : le savoir, l'égalité, la culture, la démocratie et le bonheur sont à portée de la main*¹⁰.

Aux peuples sous-équipés, sous-alimentés du Tiers monde, on fait miroiter l'ordinateur pour tous, outil miracle pour passer du sous-développement au développement, sans même se préoccuper de l'adéquation entre technologie et contexte d'utilisation.

2.2 Le modèle de l'insertion numérique

Il faut reconnaître que très souvent, l'insertion¹¹ est perçue comme une réponse à l'exclusion. Dans le domaine du numérique, l'approche adoptée dans la plupart des pays vise à exploiter le potentiel existant pour favoriser l'inclusion des Technologies de l'Information et de la Communication en mettant ces outils au service des exclus, en améliorant ou établissant de nouveaux services pour les groupes et les zones défavorisées. Ces initiatives s'adressent en particulier aux chômeurs, comme en France, aux personnes âgées, comme aux Pays-Bas (où des cybercafés ont été installés dans des maisons de retraite). Il s'agit en règle générale de veiller à ce que les Technologies de l'Information et de la Communication participent à l'évolution sociale et économique des populations. Cela suppose donc l'élimination des obstacles qui barrent l'accès à la nouvelle société, en mettant l'accent sur la formation et le matériel¹². Au Royaume-Uni, par exemple, les centres " *UK online* " offrent en même temps que l'accès à Internet, d'autres possibilités d'apprentissage. A ce sujet, le groupe d'experts européens ESDIS (Employment and Social Dimension of the Information Society) insiste sur la formation comme facteur clé de l'insertion numérique. La question de la formation très justement évoquée ici reste essentielle dans la lutte contre la fracture numérique et ne concerne pas uniquement les pays européens. En effet, la fracture numérique, si elle est d'abord rendue évidente par la disparité des conditions d'accès à Internet (présence d'une connexion, qualité de cette connexion) existe tout autant, et parfois plus, dans la maîtrise de ces nouvelles technologies. C'est ce que nous appelons la fracture par l'usage contre laquelle de nombreuses organisations internationales et non gouvernementales restent mobilisées. La méthode utilisée consiste généralement à s'appuyer sur les formateurs locaux pour diffuser le plus largement possible la maîtrise des usages de l'Internet. Un obstacle de taille reste cependant à relever : l'analphabétisme.

2.3 Vers une intégration numérique

Parlant de l'intégration, M. Boutros-Ghali, secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, déclarait que les inégalités sociales s'accroissent dans le monde entier, que les sociétés se fragmentent, que les secteurs de population et les groupes de revenus se polarisent. Pour lui, une société socialement intégrée est une société " *dans laquelle peuvent coexister des aspirations individuelles et collectives différentes et divergentes dans le cadre d'un libre consensus sur les valeurs fondamentales et les intérêts communs*"¹³. Intégrer le Sud dans la "Société de l'information" équivaldrait donc à adopter une démarche différente de celle observée jusque-là, qui consiste essentiellement à greffer les nouvelles technologies dans ces pays. Il s'agirait plutôt de faire en sorte que les nouveaux

¹⁰ Sfez, L., "Utopie I : la fabrique de l'utopie", *Quaderni*, 40, 1999-2000

¹¹ En ce qui concerne l'insertion, il faut noter que la notion d'insertion a été employée pour la première fois en France dans un rapport du ministère de la Jeunesse et des Sports dans les années 1960 mais c'est surtout à la suite du rapport *l'Insertion sociale et professionnelle des jeunes* de Bertrand Schwartz, en 1981, que la catégorie d'insertion va prendre une place centrale dans les politiques publiques.

¹² L'opération, un ordinateur pour 1 euro, lancée en France en direction des étudiants rentre dans le cadre de la politique nationale de réduction de la fracture numérique.

¹³ Sommet mondial pour le développement social (1995)

outils soient complètement en accord avec les capacités et les besoins des utilisateurs, de les intégrer dans le tissu social et économique existant. Robert Bourre affirme d'ailleurs à ce sujet qu'"*un outil technologique aussi souhaitable et parfait soit-il devrait dans sa configuration générale et ses modalités d'organisation et de fonctionnement, être adaptée à la situation locale*"¹⁴, Il s'agirait donc ici, de tenir compte des insuffisances en matière d'infrastructure et des faibles capacités de financement. En outre, l'intégration suppose que l'on ait pris la peine d'associer les nouveaux membres à la définition des conditions d'intégration et du rôle qu'ils auront à jouer dans "la Société numérique". Si on prend l'exemple africain, cela consisterait également à faire en sorte que les outils technologiques soient au service des objectifs majeurs du continent tels que définis par le NEPAD (New Partnership for Africa's Development). La paix, la démocratie, la gouvernance politique, la gestion économique, la coopération et l'intégration régionale, la santé, l'éducation, le développement des compétences, l'agriculture... sont quelques uns de ces objectifs. C'est en tous cas ce qu'essaie de faire l'Unesco et les Etats concernés avec la mise en place des Centres Multimédias Communautaires¹⁵.

3. A PROPOS DE L'APPROPRIATION NUMÉRIQUE

Si nous sommes tous enclin à critiquer l'illusion technologique, il apparaît que nous en subissons trop souvent, de façon involontaire bien sûr les conséquences. En effet, dans nos discours sur l'e-inclusion, nous avons tendance à oublier le rôle du destinataire en polarisant toutes nos recherches sur l'objet technique. Le concept d'appropriation¹⁶, auquel nous faisons recours ici, nous paraît indiqué pour mettre en lumière la place centrale de l'homme noyé dans ce "fouillis technologique". Parlant d'appropriation, Anne-Marie Laulan¹⁷ signale que l'appropriation des dispositifs au cœur de la "société de l'information" met en exergue "l'action d'un sujet qui ramène quelque chose à soi, l'intégration d'un "objet" dans le vécu d'un individu ou d'un groupe". L'e-inclusion ne saurait donc se faire sans une démarche dans laquelle les populations concernées prendraient une part active en choisissant les technologies dont ils ont besoin et en les introduisant dans leur espace. Loin de viser des simples transferts, les démarches de e-inclusion, devraient aider les populations en marge de la "société de l'information" à

¹⁴ Bourre R. "L'observatoire départementale : une réponse aux besoins d'information sanitaire et sociale", *les cahiers du Lerass*, n° 14.

¹⁵ Un Centre Multimédia Communautaire est un centre local où sont mises à la disposition du public de technologies de l'information et de communication. Le terme "communautaire" se réfère à la fois à la propriété de la communauté et à l'accès de la communauté au télécentre. Aujourd'hui, on parle de plus en plus de télécentres communautaires polyvalents (TCP), qui sont des structures qui offrent une gamme des services dans différents domaines (éducation/formation aux affaires, de la santé au gouvernement local), et S'il est un mot qui revient le plus souvent dans le discours global sur la "société de l'information", c'est bien celui de partenariat. L'idée, d'ailleurs vivement soutenue par les pays du Sud, est que les populations seules ne peuvent faire face à l'ensemble des besoins en matière d'équipement et de formation. Devant l'incapacité financière des pays du Sud et l'indifférence des gouvernants du Nord, l'issue serait de s'appuyer sur un partenariat, laissant une place importante au secteur privé. C'est d'ailleurs cette notion de partenariat qui poussée à l'extrême a donné lieu au pacte de solidarité numérique proposé et soutenu par le caucus africain. qui offrent plusieurs technologies.

¹⁶ Le concept d'appropriation remonte en sciences sociales à la pensée marxiste et plus précisément à la théorie de l'exploitation et de l'aliénation, l'appropriation des profits caractérisant l'extorsion de la plus-value du travail ouvrier qui en dépossède les producteurs

¹⁷ Laulan, Anne-Marie. " Le concept d'appropriation ", in *L'espace social de la communication (concepts et théories)*, Anne-Marie Laulan (sous la direction de), Paris : éditions du Retz CNRS 1985.

acquérir les clés d'accès (techniques, économiques, culturelles, etc.) leur permettant de s'insérer de façon dynamique dans les systèmes de communication mondialisés.

En effet, si les différents projets de communication ont souvent reposé sur des agents du gouvernement ou des ONG, il est important que ces projets soient portés par les utilisateurs eux-mêmes. La question de la responsabilisation que nous posons ici a déjà fait l'objet de nombreuses réflexions et rejoint l'approche de la communication participative, puisqu'il s'agit avant tout de promouvoir le processus par lequel les gens deviennent les principaux acteurs de leur propre développement.

4. ETHIQUE DE LA REDUCTION DE LA FRACTURE NUMERIQUE

L'approche éthique de la réduction de la fracture consisterait, entre autres, à considérer le droit de s'exclure pour les communautés qui veulent protéger leurs savoirs, leurs cultures. En effet, les débats, les discours sur la fracture numérique font croire à un consensus dans le désir d'intégrer le numérique alors qu'il y a parfois des résistances que l'on pourrait expliquer par des stratégies de sécurité. Le tout c'est d'éviter que la " société de l'information " se bâtisse sous le signe de la dictature, celle des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. En outre, la " société de l'information " ne doit pas être cette société du pillage où les cultures et connaissances autochtones continueraient à faire l'objet d'une honteuse exploitation et où les objets sacrés seraient considérés comme des simples marchandises. La question posée ici est donc celle de la marchandisation des cultures au centre des débats sur la " société de l'information ".

Si l'on peut dire que les différentes initiatives menées dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique bénéficient d'un large soutien de la part des bailleurs de fonds et les grandes multinationales, ce que l'on affirme moins est qu'il se développe parallèlement à cette démarche aux apparences civiques, un véritable marché de l'insertion numérique dans lequel des grandes multinationales comme Microsoft, Cisco¹⁸ et Hewlett Packard¹⁹ pour ne citer que celles-là, tirent leur épingle du jeu. À travers l'aide à l'accès à Internet se cachent des objectifs marketing essentiellement basés sur la fidélisation du futur client. Quand on sait que Cisco est l'une des promotrices du " tout IP ", une technologie qui n'est pas forcément adaptée aux besoins des pays en développement. On peut se demander si l'implication de cette multinationale américaine dans les initiatives de e-inclusion ne répond pas avant tout à des besoins d'auto promotion et d'ouverture de marchés.

Si les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) ont été conçues pour le mode de vie occidental type américain, la réflexion sur la réduction de la fracture numérique doit également intégrer la recherche des usages plus adaptés au quotidien des citoyens d'autres espaces. Le simputer, la radio worldspace comme réponse technique, la plate forme Manobi et bien d'autres sont à ce titre des modèles à encourager.

Au-delà de la mise à disposition des contenus adaptés, de la mesure des effets des NTIC, de la mise en place des dispositifs d'évaluation, se pose la question de savoir qui contrôle l'accès à ces contenus, qui en régule le bon usage, selon quelle philosophie et quel modèle économique...

¹⁸ Les académies Cisco prolifèrent dans tous les coins du globe.

¹⁹ Hewlett Packard a lancé World e-inclusion, toujours en octobre dernier. Le projet prévoit la livraison de matériels informatiques aux pays en sous-développement pour une valeur d'un milliard de dollars. Cette livraison, qui doit concerner "près de 1 000 villages" en Afrique, en Inde ou encore en Chine, sera en partie gratuite et en partie financée par des programmes de développement gouvernementaux ou internationaux.

BIBLIOGRAPHIE

- Bourre R. "L'observatoire départemental : une réponse aux besoins d'information sanitaire et sociale" in *les cahiers du Lerass n°14*.
- Brunet P., Tiemtoré O., Vettraino-Soulard M-C., *Les enjeux éthiques d'Internet en Afrique de l'Ouest, vers un modèle éthique d'intégration*, L'Harmattan, 2002.
- Castells M. *La galaxie Internet*, Fayard, 2001
- CEAN, *Les fractures numériques Nord/Sud en question*, L'Harmattan, 2003.
- Commission des Communautés Européennes. *E-inclusion : le potentiel de la "société de l'information" au service de l'insertion sociale en Europe*, 2001.
- Kerry S. Namara, *Information and communication technologies, poverty and development : learning from experience*, Geneva Switzerland 2003.
- Kiyindou A. " La fracture numérique en question ", in *Questionner l'internationalisation*, actes du 14ème congrès national des Sciences de l'information et de la communication, Université de Montpellier 3, 2004.
- Lafargues Y. *Halte aux absurdités technologiques*, éditions d'organisation, 2003
- Laulan, Anne-Marie. " Le concept d'appropriation ", in *L'espace social de la communication (concepts et théories)*, Anne-Marie Laulan (sous la direction de), Paris : éditions du Retz CNRS 1985.
- Mattelart, A. *Histoire de la société de l'information*, La découverte, 2003.
- Mezouaghi M., "L'insertion des TIC au Maghreb : quelles opportunités industrielles ? Quels enjeux stratégiques ?" *revue Netsud n° 1*, Août 2003
- Sfez, L., "Utopie I : la fabrique de l'utopie", *Quaderni*, 40, 1999-2000
- Sommet mondial sur la Société de l'information, *déclaration de principes*, secrétariat général du sommet, Genève 2003.
- Sommet Mondial sur la Société de l'Information, *Plan d'action*, secrétariat général du sommet, 2003.
- Soupizet J. F., Gille L., *Nord et Sud Numériques*, Hermes 2001.
- Unesco, Mesurer l'état et l'évolution de la Société de l'information et du savoir : un défi pour le statistiques, Unesco 2003.
- Unesco, *La mémoire de la Société de l'information*, Unesco 2003.
- WSIS 2003, *Connecting the world*, editor Maurice Fraser, 2003.